



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 36117

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les propositions exprimées par le Centre d'analyse stratégique dans la note d'analyse intitulée « Quelle organisation pour le soutien scolaire ? ». Le Centre d'analyse stratégique souligne la nécessité de lutter contre les inégalités territoriales en complétant, dans chaque rectorat, les espaces numériques de travail par un dispositif national incluant du soutien pour les élèves et des informations pour les parents. Il le remercie de bien vouloir faire parvenir son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le marché du soutien scolaire et des cours particuliers est particulièrement florissant en France, le rapport récent des inspections générales sur la structuration de la filière du numérique éducatif estimant son chiffre d'affaires entre 927 M€ et 1,5 Mds € en 2011. Cette situation n'est pas satisfaisante car les services de soutien scolaire ne profitent aujourd'hui qu'à certains enfants tout en creusant les inégalités futures. C'est pourquoi de nombreuses académies et de établissements scolaires ont cherché à mettre en place, à la faveur du développement de plate-formes de soutien en ligne et d'outils multimédias, des services d'aide aux devoirs et soutien scolaire en s'appuyant sur les enseignants des établissements. A titre d'illustration, on peut citer le dispositif SOS maths dans l'académie de Poitiers ou ADELL (aide aux devoirs et leçons en ligne) à Paris. Les environnements numériques de travail (ENT), qui permettent de développer les services numériques pédagogiques pour les élèves et les enseignants, proposent aussi des plate-formes d'apprentissage permettant aux enseignants de suivre le travail de leurs élèves en dehors des cours. Le ministère de l'éducation nationale vient de lancer à la rentrée 2013 le dispositif D'COL, porté par le Centre national d'enseignement à distance (CNED), qui va concerner 30 000 élèves de 6e, dans tous les collèges relevant de l'éducation prioritaire. Outre les ressources et contenus pédagogiques proposés par le CNED, les élèves bénéficieront de l'aide d'un enseignant tuteur de leur établissement lors de séances de deux heures toutes les semaines. Le CNED met aussi à disposition de ces élèves ses propres tuteurs. D'COL est un dispositif d'accompagnement individualisé et personnalisé en français, mathématiques et anglais qui tire parti des potentialités du numérique.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36117

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8935

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 239